

beaucoup de valeur; vous avez acquis ce réseau comme partie de votre entreprise nationale, et je vous vois inscrire dans les comptes publics certaines de ces sommes à raison de 40 c. au dollar, et d'autres comme ne valant absolument rien. Vous feriez mieux de cesser de parler ainsi, vu que vous n'attachez guère d'importance à tout cela.

L'hon. M. DUNNING: Ce raisonnement vous attirerait une réplique très vigoureuse.

Le très hon. M. BENNETT: Mais, par malheur, l'esprit politique du ministre de la Saskatchewan serait tel qu'il répondrait: Je ne crois pas que nous discuterons davantage la question, vu que vous n'y attachez guère d'importance. En dépit des sauvegardes de la loi de vérification qui sont en vigueur depuis la Confédération, vous allez mettre tout cela de côté. Vous verrez que cela ajoutera à la difficulté de la situation lorsqu'il s'agira de décider en dernier ressort des relations qui doivent exister entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je ne puis m'expliquer pour quelle raison on fait cela. L'idée d'instituer un trust de titres! Quelqu'un a-t-il jamais entendu parler de cela?

L'hon. M. CAHAN: Pas du tout; c'est un fait sans précédent.

Le très hon. M. BENNETT: Non seulement c'est un fait sans précédent, mais je me servais d'une expression bien plus énergique si la chose n'était pas effectuée par des hommes intelligents.

M. BOTHWELL: Quelqu'un au pays a-t-il jamais songé depuis 1919 que l'on demanderait aux provinces de faire honneur aux garanties qu'elles ont données?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne peux pas parler au nom d'un grand nombre de personnes, mais je puis parler en mon nom. Je n'ai jamais manqué de signaler les obligations des provinces à ce sujet, au pays et à l'étranger.

M. BOTHWELL: A-t-on jamais demandé aux provinces de faire honneur à leurs garanties?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne saurais dire, mais je me suis toujours efforcé de leur rappeler leurs obligations à ce sujet. Je l'ai certainement fait alors que j'étais ministre des Finances.

M. BOTHWELL: La plupart de ces obligations ont été converties de quelque façon. Les provinces ont-elles prises part à ces opérations, ou ont-elles été consultées à ce sujet?

Le très hon. M. BENNETT: A ma connaissance on n'a pas converti une seule obli-

gation garantie. Les taux d'intérêt sur ces valeurs garanties sont très bas. Le ministre des Finances peut nous dire ce qu'on a fait sous son administration, mais à ma connaissance il n'y a pas eu un seul cas de conversion.

L'hon. M. DUNNING: On en a converti.

Le très hon. M. BENNETT: Pas les obligations garanties des provinces.

L'hon. M. HOWE: Presque toutes celles du Manitoba ont été amorties.

Le très hon. M. BENNETT: Les obligations qui ont été converties ont trait au Grand-Tronc-Pacifique. Feu sir Henry Thornton avait effectué un règlement satisfaisant pour toutes les parties, y compris les provinces; on avait remplacé les obligations en cours par d'autres portant un taux d'intérêt moins élevé. Quant aux émissions dont je veux parler, je me demande s'il y en a une seule qui soit arrivée à échéance.

L'hon. M. DUNNING: Oui, il y a eu des remboursements.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne s'agit pas de celles qui portent la garantie d'une province.

L'hon. M. HOWE: Oui, la garantie provinciale.

L'hon. M. DUNNING: Au cours des cinq dernières années.

Le très hon. M. BENNETT: Je sais que du temps de sir Henry Thornton les provinces étaient consultées au sujet de ces questions. Je suis certain de la chose parce qu'on a procédé après entente commune avec toutes les provinces. J'ose dire que l'honorable député de Swift-Current (M. Bothwell) doit se rappeler de la loi concernant la liquidation du Grand-Tronc-Pacifique. Il y avait aussi les obligations imputables sur le revenu de l'ancien Canadian Northern, qui n'avaient rien à faire avec les provinces. Mais revenons à la question. Le ministre a-t-il le rapport des Chemins de fer nationaux sous la main pour l'année 1935? Pourquoi s'écarte-t-on de ce principe? Je ne parle pas des termes, car vous pouvez employer des mots différents si vous le désirez. Si le ministre veut bien consulter le bilan d'ensemble de 1935, qui porte la signature des vérificateurs il verra qu'ils y font une déclaration...

L'hon. M. HOWE: Si mon très honorable ami veut bien consulter les pages 12 et 12A de l'ancien bill il y trouvera le bilan de 1935.

Le très hon. M. BENNETT: Mais je poserai une question au ministre, je n'ai pas encore pu y trouver de réponse. A la page 13A du nouveau bill qui indique le bilan